

Paris le 14 juillet 2002

Inspection Générale
de l'Éducation
nationale

Etablissements et Vie
scolaire

Jean-Pierre Obin

Téléphone
01 55.55.38.62

Télécopie
01 55.55.33.71

Mél.
j.obin@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Note à M. le directeur adjoint du cabinet du
ministre délégué à l'enseignement scolaire

Quelles mesures pour combattre la violence ?

Sans entrer dans une analyse détaillée des causes de l'actuelle poussée de violence et de délinquance juvéniles, et avant de proposer des mesures pour la combattre, il peut être utile de cerner le rôle que l'école joue dans son développement et la place qu'elle peut prendre dans sa maîtrise.

Les causes

L'examen de la littérature comme l'observation d'un phénomène qui touche l'ensemble des sociétés occidentales plaide pour une causalité complexe dont les aspects culturels sont sans doute plus déterminants que les éléments socioéconomiques.

Du côté socioéconomique on note de manière classique les effets de la crise des années 75-95 sur l'accroissement des inégalités touchant spécifiquement les jeunes, sur le développement de la ségrégation territoriale, en particulier urbaine, sur les difficultés des processus d'intégration des populations issues de l'immigration et leurs replis identitaires. Le problème est que le retour de la croissance et la diminution massive du chômage n'a nullement provoqué une régression de la violence des jeunes, au contraire.

C'est pourquoi il faut accorder une grande attention au substrat culturel du phénomène. Les nouveaux progrès de l'individualisme ont touché depuis quarante ans la sphère privée, la famille, les mœurs, l'éducation des enfants ; ils se caractérisent notamment par une rupture intergénérationnelle de la transmission des normes sociales et morales, qui constituaient autant de repères et de références pour la vie personnelle et collective. A cela s'ajoutent ou s'intriquent l'effondrement des structures socialisatrices (Églises, syndicats, partis...), les mutations de la famille et l'évolution des rôles parentaux, la crise plus générale de l'autorité, la prégnance nouvelle des images, une crise téléologique qui se manifeste notamment par la disparition de l'idée de progrès et la dégradation du statut de la science, et surtout la crise de la masculinité, qui reste une sorte de tabou intellectuel. L'école est le témoin de ces évolutions, les subit souvent, y participe parfois : c'est le cas en



matière éducative avec l'hégémonie idéologique des conceptions mettant en avant le désir plutôt que la règle, le jeu plutôt que le travail, l'épanouissement individuel plutôt que la vie collective ; c'est aussi le cas du développement d'un échec scolaire très largement masculin qui a pour pendant une violence essentiellement masculine et le recul de la mixité sociale chez les jeunes.

Cependant les causes proprement scolaires de la violence juvéniles ne doivent pas être surestimées, ce qui n'implique pas que l'éducation nationale soit impuissante. Au contraire, mettre l'accent sur une causalité principalement culturelle de la violence juvénile entraîne d'importantes responsabilités pour une école qui reste le principal vecteur de la transmission culturelle dans notre société.

Les mesures

En matière de lutte contre la violence le système éducatif doit évidemment participer à une politique plus générale de protection des personnes et des biens et de répression des actes délictueux. Mais c'est évidemment sur le terrain de la prévention, c'est-à-dire de l'éducation des élèves qu'on l'attend.

Les élèves, rappelons-le, sont d'abord les principales victimes de la violence. Comme les personnels ils doivent être mieux protégés. Cela passe sans doute par l'amélioration des partenariats avec les collectivités, la police, la gendarmerie et la justice. La diminution programmée des emplois d'aides éducateurs risque de poser problème et il faut l'anticiper. Dans le second degré, il faut réfléchir aussi à des services vie scolaire et des règlements intérieurs plus efficaces.

Mais c'est en tant que principaux auteurs des actes de violence que les élèves mobilisent notre responsabilité éducative. Rappelons les trois directions où elle peut se déployer à la base, sur l'initiative des personnels comme des parents ou des élèves : agir sur les facteurs de développement de l'agressivité, et notamment sur le sentiment d'injustice, pour tenter de réduire les possibilités de tension entre les personnes et les groupes ; développer un système de normes morales et de règles juridiques, et travailler à leur appropriation par les personnels et les élèves ; favoriser l'accès aux activités, notamment sportives et artistiques, qui mobilisent l'expression symbolique de l'agressivité.

On ne peut cependant pas laisser les acteurs du terrain à l'énoncé de ces principes et rester dans l'attente de leurs initiatives, même encouragées et régulées par les autorités académiques. Le niveau central a une responsabilité générale d'orientation, d'animation et de mobilisation. Des initiatives nationales pourraient prendre place dans le cadre de trois grands objectifs.

Combattre les inégalités

- revoir les dispositions du mouvement des professeurs du second degré pour que les postes les plus difficiles ne soient plus pourvus par les enseignants les moins expérimentés (cf. mon rapport sur le métier d'enseignant)
- lancer des études sur la réussite différentielle des filles et des garçons ; favoriser des recherches et des expérimentations pour favoriser la réussite scolaire des



garçons

- lancer des études sur les formes, les causes et les moyens de remédier au recul de la mixité chez les jeunes ; revoir de façon pragmatique la question de la mixité de certaines activités sportives
- proposer aux élèves (avec l'accord des familles pour les mineurs ?) une éducation à la responsabilité sexuelle et, au lycée, une éducation à la responsabilité éducative parentale.

Former les enseignants à la dimension éducative de leur métier

- rendre obligatoire dans les iufm et développer en formation continue, dès qu'il sera possible (rentrée 2003 ou 2004), un module de formation "Comment éduquer les élèves ?" ; inclure dans ce module les buts et les moyens du dialogue éducatif avec les familles, notamment pour les instituteurs
- pour préparer cette échéance, développer, du national au local, une unité de conception éducative reposant d'une part sur la dissymétrie des statuts et l'autorité des adultes (fondés sur la transmission aux élèves de savoirs, de valeurs et de règles), et d'autre part sur le respect, dans la relation pédagogique comme ailleurs, de l'égalité des individus ; commencer par un séminaire national de responsables académiques, poursuivre par la formation des formateurs.

Fonder la vie scolaire sur le droit

- élaborer une plaquette énumérant et explicitant les obligations et les droits respectifs de chaque catégorie d'acteurs : personnels (notamment les enseignants), familles, élèves ; la diffuser systématiquement à chaque famille ou élève majeur, ainsi qu'à chaque personnel arrivant dans une école ou un établissement ; en faire la base d'un module obligatoire de formation dans les iufm
- rendre obligatoire à la rentrée 2003, pour l'inscription d'un élève dans une école ou un établissement, l'acceptation signée du règlement intérieur par les parents ou l'élève majeur (disposition reconnue légale récemment par un tribunal administratif) ; pendant l'année qui précède, examiner systématiquement la légalité et la pertinence éducative des règlements intérieurs départementaux (1^{er} degré) et d'établissement (2nd degré)
- parallèlement à ces deux initiatives et pour les rendre opératoires, lancer des programmes de formation des directeurs d'école et des personnels de direction pour développer et améliorer l'accueil et l'information des élèves et des familles (cf. "Un établissement mobilisé contre la violence") ; confier aux IA-DSDEN (1^{er} degré) et aux IA-IPR EVS (2nd degré) la responsabilité du suivi de l'ensemble de ces opérations.